

**ANALYSE DES RETOMBÉES SOCIOÉCONOMIQUES DE L'EXPLOITATION
FORESTIÈRE SUR LES POPULATIONS AUTOCHTONES DE L'UNITÉ
FORESTIÈRE D'AMÉNAGEMENT DE POKOLA (DÉPARTEMENT DE LA
SANGHA, CONGO)**

Gilles Freddy MIALOUNDAMA BAKOUE TILA

Université Marien NGOUABI, Congo

gmialoundama2016@gmail.com

&

Rostand Loïck MASSAMBA

Université Marien NGOUABI, Congo

&

Yolande BERTON- OFOUEME

Université Marien NGOUABI, Congo

yolandeofouemeberton@gmail.com

Résumé : La présente étude s'est déroulée en 2022 dans l'Unité Forestière d'Aménagement de Pokola en République du Congo. Elle s'inscrit dans le cadre de l'analyse des retombées sociales et économiques de l'exploitation forestière ainsi que de la gestion participative au profit des populations autochtones. L'approche qualitative a été utilisée pour la collecte des données secondaires et primaires. Il ressort de l'enquête que la construction des routes forestières est un facteur de déplacement et de sédentarisation des autochtones. L'exploitation forestière est à l'origine de la création d'emplois salariés et temporaires au profit des autochtones. Ces derniers sont impliqués dans l'identification des essences clés, dans la connaissance de la biodiversité lors des inventaires, dans la cartographie participative. L'engagement sociétal de l'entreprise concessionnaire de l'UFA Pokola a permis d'améliorer l'accès à l'éducation, à la santé des autochtones, à l'eau potable, etc. L'aménagement forestier de cette concession forestière a donc des retombées positives sur l'implication des autochtones. Par ailleurs, la croissance démographique de l'UFA entraîne la surexploitation de certains produits forestiers non ligneux et accroît la marginalisation des autochtones, dont certains se livrent à l'alcoolisme. Des actions de sensibilisation et un dispositif de gestion des plaintes s'avèrent nécessaires afin d'atténuer ces phénomènes de marginalisation.

Mots-clés : exploitation forestière, autochtone, retombées socioéconomiques, Pokola, Congo

ANALYSIS OF THE SOCIO-ECONOMIC BENEFITS OF LOGGING ON THE INDIGENOUS POPULATIONS OF THE POKOLA FOREST MANAGEMENT UNIT (DEPARTMENT OF SANGHA, CONGO)

Abstract: This study took place in 2022 in the Pokola Forest Management Unit in the Republic of Congo. It is part of an analysis of the social and economic benefits of forest exploitation as well as participatory management for the benefit of indigenous populations. The qualitative approach was used to collect secondary and primary data. The survey revealed that the construction of forest roads is a factor of displacement and sedentarization of the native peoples. Logging creates salaried and temporary jobs for native peoples. The latter are involved in the identification of key species, in the knowledge of biodiversity during inventories, in participatory mapping. The societal commitment of the UFA Pokola concession company has improved access to education, indigenous health, drinking water, etc. The forest management of this forest concession therefore has a positive impact on the involvement of natives peoples. In addition, the population growth of the UFA leads to the overexploitation of certain non-timber forest products and increases the marginalization of natives peoples, some of whom indulge in alcoholism. Awareness-raising actions and a complaints management system are necessary in order to mitigate these phenomena of marginalization.

Keywords: logging, indigenous people, socio-economic benefits, Pokola, Congo

Introduction

Dans le domaine de la gestion des ressources naturelles et des actions qui en découlent, la reconnaissance et la clarification légales des droits sont l'une des clés du succès. Sans protection légale, les conflits entre différents groupes concernant les ressources naturelles sont inévitables (M. Ross et P. Smith, 2002, p.16). La responsabilité de la gestion environnementale est partagée entre les gouvernements provinciaux, territoriaux et fédéraux (V. Landry, 2011, p.21). L'aménagement durable et la certification des concessions forestières sont devenus une priorité majeure dans l'exploitation rationnelle des ressources forestières. Cette approche de durabilité de gestion de ressources forestières est partagée par toutes les parties prenantes, aussi bien dans le secteur public, le secteur privé, la société civile que par les communautés locales et les populations autochtones (FAO, 2010, p.171).

Les forêts de la République du Congo couvrent une superficie végétale de plus de 60 % du territoire national (FAO, 2010, p.172) et rendent de précieux services écologiques, tels que la production du bois d'œuvre et des produits forestiers non-ligneux qui sont indispensables pour l'homme. Les droits d'usage des populations locales sont clarifiés par la loi n°33-2020 du 8 juillet 2020 portant code forestier à son article 2 (p.2) qui stipule que :« les droits qui résultent de la coutume ou des traditions locales par lesquels les communautés locales ou les populations autochtones peuvent, dans une forêt qui ne leur appartient pas, soit prélever certains produits, soit se livrer aux

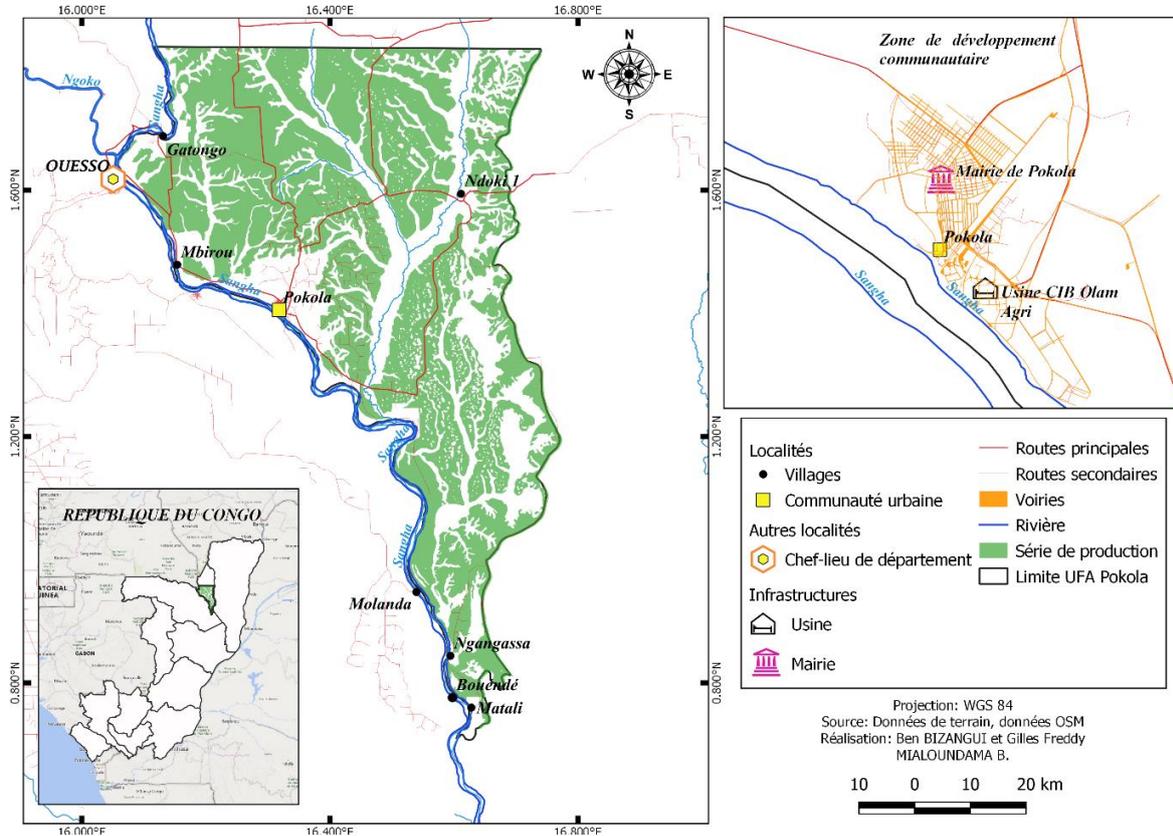
activités productrices destinées à la vente ou non dans la limite de la satisfaction de leurs besoins domestiques vitaux ou coutumiers ». Il est plus important pour les Autochtones d'assurer les droits sur leurs terres que de participer au processus d'évaluation environnementale, même si celui-ci y est directement lié (C. Paci, A. Tobin et *al.*, 2002, p.120). L'exploitation forestière en République du Congo est un moyen de rassembler les peuples autochtones et bantous à un seul but qui est la gestion responsable des ressources forestières. L'on assiste aujourd'hui avec la subdivision des Unités Forestières d'Aménagement en série d'aménagement comme prévu par l'article 79 de la loi n°33-2020 du 8 juillet 2020 (p. 10), les populations autochtones partent du cœur des forêts vers des routes principales et secondaires créées par l'exploitation forestière. Le développement récent de l'infrastructure routière dans la montagne du Guerrero et l'intensification des mouvements migratoires au cours des deux dernières décennies ont contribué à augmenter les contacts entretenus par les populations autochtones de la montagne du Guerrero entre elles et avec le reste de la société mexicaine (M. Hébert et M. Ruel, 2008, p.19).

Les entreprises forestières certifiées au Congo sont plus focalisées dans le traçage des routes pour mieux évacuer leurs bois. De par ses routes principales et secondaires de l'exploitation forestière, les populations locales profitent pour accéder à la série de production de bois d'œuvre pour pratiquer les activités agricoles (R.L. Massamba, 2022 p.51). De plus, l'exploitation industrielle du bois entraîne des mutations socioéconomiques des communautés environnantes (H.P. Ndey Ngandzo, G.F. Mialoundama Bakouetila et *al.*, 2022, p.556). Les entreprises forestières du secteur forestier Nord du Congo mettent en place des plans d'actions sociales qui contribuent au développement local tout en impliquant les autochtones ainsi que les Bantous (P. Mbété, G.F. Mialoundama Bakouetila et *al.*, 2021, p.116; S.E. Guity Massa, 2021, p.53). Toutefois, la loi n° 5-2011 du 25 février 2011 portant promotion et protection des droits des populations autochtones précise à son article 2 (p.315) qu'il n'existe pas de distinction des peuples autochtones et bantous ; les deux ont les mêmes droits. Toute forme de discrimination à l'égard des populations autochtones, basée sur leur origine sociale ou leur identité autochtone, est interdite conformément aux textes en vigueur. Le présent article analyse les retombées socioéconomiques de l'exploitation forestière de l'UFA Pokola sur les peuples autochtones vivant dans la Série de Développement communautaire (SDC) de cette UFA.

1. Présentation de la zone d'étude

L'UFA Pokola a été créée par l'arrêté n°3085 du 24 juin 1974, en application de la loi n°004/74 du 4 janvier 1974 portant code forestier (ancien code forestier). Les limites de l'UFA ont été confirmées en 1982 par l'arrêté n°1146 /MEF/SGEF/DF/BC du 2 février 1982 (plan d'aménagement UFA Pokola 2007). Cette UFA se situe dans la zone II (Sangha) du secteur forestier nord du Congo, dans le département administratif de la Sangha (figure 1). Elle est limitée au nord par la parallèle 1°50' N situé à 7 km au nord

du confluent de la rivière Mbolo et de la Sangha, à l'ouest et au sud-ouest par la rivière Sangha, à l'est par la limite départementale Sangha-Likouala. L'UFA Pokola compte 452 200 ha, subdivisée en cinq séries d'aménagement et comprend dix villages ainsi qu'une commune de plein exercice, la Commune de Pokola.



2. Méthodologie

La collecte des données secondaires a porté sur la revue documentaire relative à l'exploitation forestière en général et particulièrement sur son volet social. La recherche documentaire permet d'examiner la documentation disponible sur la thématique et de fournir des informations complémentaires et une diversité d'explication sur la problématique posée (M. Gagnon et F. Farley-Chevrier, 2004, p.55). Les informations disponibles sur les aspects d'aménagement forestier, de gestion participative, de la présentation de l'UFA Pokola et de ces séries d'aménagement, mais aussi les informations sur la construction des routes forestières ont été exploitées. La documentation privilégiée dans le cadre de cette étude concerne les ouvrages, les articles scientifiques, les mémoires et les thèses de doctorat, les rapports techniques, mais aussi les textes juridiques liés à la gestion forestière. Cette collecte des données secondaires a été effectuée au sein de la grande Bibliothèque de l'université Marien Nguabi, des fonds documentaires de la société CIB Olam Agri et des personnes ressources, mais également à travers des sites internet.

Des entretiens avec des personnes-ressources ont été réalisés au moyen d'un guide d'entretien afin d'appuyer la recherche documentaire. Elles ont été complétées par des discussions libres avec des populations autochtones de l'UFA Pokola. Les données secondaires recueillies au cours de cette étude ont fait l'objet d'une analyse de contenu thématique après transcription.

3. Résultats et discussion

3.1. *Incidence des routes forestières sur la mobilité et la sédentarisation des autochtones*

L'ouverture des voies de communication symbolise pour les habitants la facilité de déplacement, mais aussi la possibilité de recevoir des soins et surtout un ramassage régulier des produits agricoles et forestiers locaux. Après la concession de l'Unité forestière d'Aménagement (UFA) à l'exploitant forestier, celui-ci procède à la subdivision de cette UFA en séries d'aménagement (recherche, protection, production, développement communautaire, conservation), au tracé des routes dans la série de production visant ainsi la bonne tenue de l'évacuation du bois d'œuvre. Ses routes ont, entre autres, attiré les peuples autochtones qui vivaient jadis dans les profondeurs des forêts et qui s'installent de plus en plus vers des routes principales et/ou secondaires, car l'accès à des villages bantous et à la commune de Pokola est plus facile. Ces derniers contribuent tant soit peu à la déforestation dans ces zones de productions riveraines afin de construire leurs habitations. C'est ainsi que A. Karsenty et C. Vermeulen (2016, p.213) ont montré qu'en Afrique centrale, la déforestation est associée d'une part à la présence de concessions forestières ainsi que les routes et pistes créées par l'exploitation et d'autre part par les activités agricoles dont la commercialisation est facilitée grâce aux routes forestières. Rappelons toutefois que, l'existence du droit ancestral des autochtones sur des territoires traditionnels non cédés dans des conditions d'occupation historique continue comme le démontre clairement G. Filoche (2008, p.33), qu'une fois la concession forestière concédée à l'exploitant forestier, la détermination des modalités de l'exploitation des ressources forestières est soumise à une formalité intéressante et permettant aux Communautés Locales et Populations autochtones (CLPA) de profiter des routes forestières pour des besoins de récolte des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL), d'écoulement des produits, d'accéder à des communautés rurales et urbaines.

Dans l'UFA Pokola, plusieurs autochtones se sont installés le long de la route Pokola-Ouessou. Ceux-ci étaient pour certains dans les profondeurs de l'UFA Pokola où ils étaient presque isolés et ne trouvaient aucune opportunité de commercialiser leurs produits de chasse et de cueillette (PFNL). Pour d'autres, l'arrivée de la route principale Pokola-Ouessou est une aubaine pour accéder facilement à la commune de Pokola. Les propos d'un autochtone et ancien travailleur de la société CIB Olam Agri vont dans ce sens quand il affirme :

« Je suis arrivé ici dès l'ouverture de cette route en 2005. Elle m'a permis de faire écouler les chenilles que je récoltais avec mes deux femmes au fond de la forêt. Quoique cette occupation soit interdite, j'avais demandé la permission du directeur d'exploitation de la CIB pour être là, car il fut mon chef. Ici, je ne fais que quelques plantations pour me permettre de vivre et faire face aux études de mes enfants qui sont pour certains à Ouesso et pour d'autres à Pokola ».

Par ailleurs, les routes principales de l'exploitation forestière ont favorisé le désenclavement des zones enclavées, c'est le cas de la zone PK 12 dans la commune de Pokola où une famille autochtone de la tribu Mbendzelé a été rencontrée. Cette dernière avait quitté le district de Kabo (village Lémé) pour venir s'installer proche de la Commune de Pokola grâce à la route forestière Pokola-Kabo. Grâce à l'exploitation forestière de l'UFA Pokola et l'aménagement des routes, des peuples autochtones ont migré vers les grandes communautés rurales et la Commune de Pokola afin de s'installer et jouir des opportunités offertes par la croissance démographique de ces localités, notamment l'écoulement des PFNL, la main-d'œuvre extérieure pour la réalisation des travaux champêtres appartenant aux communautés bantoues, l'accès aux produits manufacturés et importés (sel, huile, savon, etc.). Les autochtones se sont progressivement rapprochés et se sont installés à proximité ou en périphérie des communautés rurales et de la commune de Pokola où l'on note la présence des hameaux des autochtones. Il s'agit surtout des zones des quartiers périphériques de la commune de Pokola, notamment : Sembola dans le quartier Pété, Moupépé dans le quartier Bondzokou, etc. Par conséquent, la route est donc un facteur de mobilité non seulement pour les Bantoues, mais également pour les peuples autochtones de cette UFA, qui ont de plus en plus tendance à se sédentariser. Cette sédentarisation des autochtones se traduit aussi par le passage des maisons en hutte (non-durable) aux maisons en planches (photos 1 et 2), à l'instar de celle d'une partie des communautés bantoues.



Photo 1 : Vue d'une maison en hutte appartenant aux autochtones dans l'UFA Pokola (Prise de vue, FFAB, 2017)



Photo 2 : Vue d'une maison en planches éclatées d'une famille autochtone de Pokola (Prise de vue, L.R. Massamba, 2022)

3.2. Une exploitation forestière, créatrice d'emplois au bénéfice de quelques populations autochtones

La récolte des PFNL (miel, chenilles, champignons, fruits sauvages, etc.) et la chasse restent les deux principales activités génératrices de revenus des peuples autochtones vivant dans le département de la Sangha en général et plus particulièrement dans l'UFA Pokola. Ces derniers sont très peu impliqués dans la conduite des cultures agricoles (vivrières, maraîchères et industrielles) et de l'élevage, en raison de la difficulté d'obtenir un terrain, mais aussi et surtout de leur mode de vie caractérisé par une grande mobilité et une faible sédentarisation (BERD, 2020, p. 33). Les autochtones interviennent aussi comme main-d'œuvre agricole au sein des exploitations agricoles appartenant aux communautés bantoues. L'enquête révèle l'existence des inégalités sociales dans l'utilisation de la main-d'œuvre agricole autochtone. En effet, ces derniers n'obtiennent pas toujours une juste rémunération équivalente à celle des Bantoues. Cette marginalisation des autochtones est fréquente comme l'indique un répondant :

« Nous autochtones, nous faisons quelques fois l'objet de discrimination. Lorsque nous travaillons dans les champs des Bantoues pour une journée de travail, on est rémunéré entre 500 et 1000 FCFA voire 1500 FCFA au plus et là, il faut une tâche journalière très importante pour mériter ces 1500 FCFA ce qui est largement inférieur par rapport au montant que l'on remet à un bantou, soit 2000 FCFA à 2500 FCFA ».

Cette situation de marginalisation a été également évoquée par Anonyme (2006, p.4) et Unicef (2008, p.11).

L'exploitation forestière de l'UFA Pokola constitue un facteur de changement social dans l'employabilité des populations autochtones. En effet, des emplois en faveur de ces derniers sont créés dans le secteur forestier, notamment au niveau de l'écologie forestière ou la connaissance de l'écosystème forestier (aide-botaniste), de l'aménagement forestier (aide compteur dans la prospection ou les inventaires forestiers, des chaîneurs, aides-boussoliers, communicateurs sociaux au sein de la cellule d'aménagement, etc.), de l'exploitation forestière (aides-abatteurs et des aides-affuteurs) et de l'industrie du bois (aides-assembleurs des maisons en bois). Les communicateurs sociaux sont impliqués dans le processus de cartographie participative. Cet outil de gestion participative mobilise aussi bien les communautés bantoues que les populations autochtones dans l'identification du finage villageois (zones de protection, sites culturels, essences d'intérêts pour les populations locales). D'autres emplois marginaux sont créés dans le social externe de l'entreprise CIB Olam Agri au profit des autochtones, notamment au sein de la clinique médicale de la société (poste de relais communautaire), des communicateurs sociaux et animateurs au sein des radios communautaires créées par l'entreprise (Radio Bisso na Bisso et Canal Pokola). L'implication des CLPA est l'un des enjeux de l'aménagement forestier de l'UFA Pokola, car l'entreprise concessionnaire veut se conformer au nouveau

paradigme de gestion participative des ressources naturelles prôné depuis le sommet de la terre à Rio de Janeiro en 1992. Ces nouvelles approches de gestion des ressources naturelles tentent d'associer les communautés traditionnelles à la gestion des ressources naturelles (D.M. Saïdou et Y. Djellouli, 2011, p. 12). Dans cette optique, l'idée de mise en œuvre des concessions forestières est caractérisée par le passage d'une approche de gestion centraliste vers une gestion participative (J.C. Nguinguiri, 1998, p.9).

Les emplois générés par la foresterie au profit des populations autochtones concernent prioritairement le genre masculin. Ces emplois dans le domaine forestier constituent des sources de revenus permanentes et/ou temporaires pour les ménages bénéficiaires et qui permettent ainsi de faire face aux charges familiales en vue d'un meilleur accès à l'alimentation, à la santé, à l'éducation des enfants, à l'acquisition des produits de première nécessité, etc.

La société CIB Olam Agri possède parmi son personnel permanent quelques autochtones qui évoluent pour certains dans le service exploitation forestière comme des aides-abatteurs et aides-affuteurs et, pour d'autres dans le service aménagement (aides-compteurs, aides-boussoliers, aides-chaîneurs, etc.) ainsi que dans le service social où l'on rencontre plus de communicateurs sociaux. Ces derniers bénéficient des mêmes avantages sociaux que les travailleurs bantous, parmi lesquels l'accès aux logements. Ce résultat va dans le même sens que celui obtenu par G. Bounou (2015, p.10) qui montre que les travailleurs autochtones des sociétés forestières bénéficient d'un logement moderne fourni par ces sociétés au même titre que les travailleurs bantous. Par conséquent, l'exploitation forestière est créatrice d'emplois temporaires et permanents au profit des CLPA, des emplois rémunérateurs qui permettent l'amélioration des conditions de vie et de diversification de l'économie familiale et locale.

3.3. Un engagement sociétal au profit d'un meilleur accès à la santé et à l'éducation des peuples autochtones

La socialisation en vue d'une meilleure intégration des autochtones dans l'UFA Pokola passe entre autres par l'éducation. Jadis, les autochtones fréquentaient très peu les lieux publics, à l'instar de l'école et les formations sanitaires. Dans le cadre de son programme social et des exigences de la loi n°5-2011 du 25 février 2011 portant promotion et protection des droits des populations autochtones, la société CIB Olam Agri a réalisé des actions au profit d'une meilleure intégration des autochtones aux systèmes éducatifs et sanitaires. C'est ainsi qu'elle soutient régulièrement les enfants autochtones depuis 2001 à travers l'appui à la Fondation Frédéric pour l'Assistance aux Bambedjelés (FFAB). Cette dernière est une association congolaise qui propose à la population autochtone du département de la Sangha, un meilleur accès à l'éducation et à la santé afin de pouvoir préserver leur identité culturelle menacée par la modernité. Ainsi, les méthodes d'apprentissage prôné par ce système éducatif de la FFAB prennent en compte la culture et le mode de vie des enfants autochtones ; il s'agit

de la méthode ORA (Observer, Réfléchir et Agir). L'école « ORA » de Pokola comprend quatre classes pédagogiques (pré-ORA, ORA1, ORA2 et ORA3) correspondant respectivement au préscolaire (P3), aux classes préparatoire (CP1, CP2) et élémentaire (CE1). D'autres actions sociétales en faveur de l'éducation et de la communication sont réalisées par la CIB Olam Agri, notamment l'installation :

- d'une bibliothèque et d'un centre culturel « Robert Hunnink » équipé d'ordinateurs et d'une connexion internet. Cet espace culturel est ouvert à l'ensemble de la population locale bantoue et autochtone ;
- de deux radios communautaires (radio Bisso na Bisso et Canal Pokola) où des émissions thématiques ou de sensibilisations sont réalisées au profit des CLPA,
- d'un centre de formation à la musique bantoue et autochtone.

Dans le secteur de la santé, la CIB Olam Agri offre un accès aux CLPA à la clinique médicale de l'entreprise, avec une gratuité de soins pour les autochtones. Afin de favoriser un meilleur accès aux autochtones, la société a recruté deux femmes autochtones, servant de relais communautaires et maîtrisant aussi bien la langue nationale, Lingala, et celle parlée par les autochtones de l'UFA Pokola. Ces dernières avaient bénéficié d'une formation sur les soins infirmiers avant leur recrutement à la clinique médicale. Ces relais communautaires sont chargés de mener des actions de sensibilisation, d'information, d'éducation et de communication sur les thématiques de santé prédéfinies par la clinique médicale et servent également comme personnel d'appui dans le diagnostic et le traitement des malades.

La CIB Olam Agri soutient le projet Bwanga, un projet de santé publique mené en République du Congo, permettant aux populations autochtones des forêts les plus reculées de se procurer des médicaments, de bénéficier des vaccins contre diverses maladies (fièvre jaune, pneumonie, rougeole, poliomyélite) et des soins de santé grâce à des cliniques mobiles gérées par des guérisseurs traditionnels.

Les efforts de la société CIB Olam Agri pour une meilleure intégration des autochtones aux systèmes éducatifs et sanitaires restent fortement contrariés par des phénomènes de résistance au changement. C'est dans ce sens que G. Boungou (2015, p.12-13) montre que diverses raisons entravent l'éducation des peuples autochtones, notamment :

- le primat de l'éducation traditionnelle, qui les assujettit à travailler avec les parents de façon régulière pour la cueillette des produits forestiers non-ligneux (miel, champignons, chenilles, etc.), selon un calendrier nécessitant des séjours en forêt pendant l'année scolaire ;
- le refus des parents de scolariser leurs enfants, faute de moyens, mais aussi et surtout du fait qu'ils m'accordent que peu d'intérêt à l'instruction scolaire.

Par ailleurs, on observe que même dans les villages ou communautés urbaines équipés en structures de santé, l'accès des peuples autochtones aux soins de santé

est très réduit, à cause des raisons financières, psychologiques et culturelles (G. Boungou, 2015, p.13).

3.4. Des approches d'implication des CLPA et d'autres retombées de la gestion participative des ressources naturelles

La protection des principales ressources des communautés locales et populations autochtones (CLPA) dans la série de production de bois de l'UFA Pokola se réalise à travers la démarche participative et l'application du consentement libre informé et préalable (CLIP), mais aussi à travers la cartographie sociale. Le CLIP est un droit des CLPA à donner ou refuser librement leur consentement à tout projet touchant leurs terres, leurs moyens de subsistance ou leur environnement. C'est une exigence légale (loi n°33-2020 du 08 juillet 2020 portant code forestier en République du Congo, article 61) qui renforce l'implication des CLPA à la gestion des ressources naturelles. Par contre, la cartographie participative est un outil d'implication des CLPA qui consiste à cartographier le finage villageois, les ressources essentielles et sites sensibles appartenant aussi bien aux autochtones et bantoues. Ces sites d'importance culturelle pour les communautés (essences clés, anciens cimetières, lieu de culte, etc.) qui sont situées dans la série de production sont identifiés et soustraient de l'exploitation forestière. Ces sites sont identifiés et localisés en collaboration avec les CLPA concernés avant le passage de la coupe annuelle. Les essences clés utilisées par les autochtones concernent les arbres à chenille (*Triplochiton scleroxylon* K.Schum, *Piptadeniastrum africanum* Hook.f., *Entandrophragma candollei* Harms., *Entandrophragma cylindricum* Sprague, *Erythrophleum ivorense* L., *Millettia laurentii* De Wild., etc.), à miel (*Triplochiton scleroxylon* K.Schum), médicinal et sacré (*Piptadeniastrum africanum* Hook.f., *Ricinodendron heudelotii* (Baill) Pierre ex-Heckel, *Entandrophragma candollei* Harms, *Austranella congolensis* (De Wild.) A. Chev., *Uapaca guineensis* Müll.Arg., etc.). Un autre outil d'implication des CLPA est le conseil de concertation. Cette plateforme pluri acteurs est composée de différentes parties prenantes impliquées dans la gestion de la série de développement communautaire (SDC) de l'UFA Pokola, dont le conseil départemental de la Sangha et les représentants des CLPA. Elle gère le fonds de développement local (FDL) alimenté prioritairement par la redevance forestière et destiné à financer les microprojets des CLPA. D'après R.L. Massamba (2022, p.44), la majorité des autochtones de l'UFA Pokola connait bien le FDL (70 %), ce qui témoigne d'une bonne sensibilisation. Toutefois, les bénéfices de cette redevance forestière à travers le FDL ne sont pas équitablement partagés entre la communauté bantoue et la population autochtone. Entre 2008 et 2016, le montant des investissements des microprojets, au bénéfice des autochtones, ne représentait que 3 520 223 FCFA contre 75 130 473 FCFA pour la communauté bantoue, soit 21 fois moins important que les investissements au profit des populations Bantoues (P. Mbété, G.F. Mialoundama Bakouétila et al., 2021, p.119).

Outre ces approches d'implications des CLPA et retombées de l'aménagement forestier, on note également d'autres retombées aussi bien positives que négatives à l'endroit des populations autochtones de l'UFA Pokola (tableau 1).

Tableau 1 : Principales retombées de l'exploitation forestière

Retombées positives	Retombées négatives
Sédentarisation et meilleure cohabitation avec les communautés bantoues	Fort accroissement démographique à l'origine de la surexploitation de certains PFNL et le développement du braconnage
Amélioration des conditions de vie et de l'habitat (passage des huttes en maison en planches)	Distance de plus en plus longue à parcourir pour la récolte de certains PFNL alimentaires et phytothérapeutes (plantes médicinales)
Intégration à l'économie locale et accroissement des échanges commerciaux (PFNL, poissons)	Discrimination et marginalisation des autochtones dans l'embauche et dans les relations Bantous-autochtones
Meilleur accès aux soins de santé, à l'éducation des enfants et à l'eau potable grâce aux fontaines publiques	Acculturation et perte progressive de connaissances sur les ressources forestières
Aménagement des routes et désenclavement de certaines localités	Développement croissant de l'alcoolisme
Protection des ressources-clées et droits d'usage	Insécurité alimentaire de certains ménages autochtones et de l'oisiveté chez certains jeunes autochtones
Implication dans la gestion des ressources naturelles (conseil de concertation, cartographie sociale, CLIP, FDL, etc.)	
Création d'emplois salariés (permanent et temporaire)	

Source : Enquête de terrain (2022)

Les retombées positives de l'aménagement forestier sur le développement local et la vie des CLPA ont été également mises en exergue dans l'UFA Kabo au Congo par H.P. Ndey Ngandzo, G. F. Mialoundama Bakouétilla et *al.*, (2022, p.560) et au Cameroun par R. Eba'a Atyi, G. Lescuyer et *al.*, (2013, p.66).

Conclusion

L'exploitation forestière a des retombées socioéconomiques sur les communautés locales et populations autochtones (CLPA) et a contribué au développement de la Série de Développement communautaire de l'UFA Pokola. L'étude a révélé que l'aménagement forestier dans cette concession a permis de réaliser plusieurs actions sociales qui ont eu des retombées positives sur la population autochtone de Pokola. L'ouverture et l'entretien des routes au sein de l'UFA ont une incidence sur la mobilité et la sédentarisation des autochtones. L'aménagement forestier de cette concession a

entraîné un changement social au sein de la population autochtone, créant ainsi des emplois permanents et temporaires dans le domaine de la foresterie. Par ailleurs, l'accroissement démographique de l'UFA a permis de dynamiser le commerce des PFNL et de poissons, tout en offrant des opportunités d'intégration de la population autochtone à l'économie locale. De plus, l'engagement sociétal de l'entreprise concessionnaire a contribué à un meilleur accès à l'éducation des enfants, à la santé et à l'eau potable grâce aux fontaines publiques. Cependant, l'on note également des retombées négatives (discrimination et marginalisation, alcoolisme, acculturation) qu'il convient de pallier par des actions conjointes impliquant aussi bien le conseil de concertation de la SDC, l'entreprise forestière, les autorités administratives de la commune de Pokola que du département de la Sangha ainsi que les organisations de la société civile (OSC).

Références bibliographiques

- Anonyme. 2006. Les droits des peuples autochtones en République du Congo : analyse du contexte national et recommandations. Observatoire Congolais des Droits de l'Homme et la Fondation Rainforest. Brazzaville, République du Congo.
- BERD. 2020. Analyse de la chaîne de valeur et du marché des cultures de cacao et de banane dans le cadre de la préparation du Projet Agroforesterie Nord Congo (PANC). Rapport d'étude. Bureau d'Études et de Recherche pour le Développement (BERD), Banque Mondiale, République du Congo.
- Boungou Gaspard. 2015. Évaluation environnementale et sociale stratégique du processus REDD+ en République du Congo. Cadre de politique pour les populations autochtones au Congo. Ministère de l'Économie forestière, République du Congo.
- Eba'a Atyi Richard, Lescuyer Guillaume, Ngouhouo Poufoun Jonas, Moulende Fouda Thérèse, Abdon Awono, Betti Jean-Lagarde, Cerutti Paolo Omar, Chupezi Tieguhong Julius, Defo Louis, Foundjem-Tita D., Kana Romain, Mvondo Awono Jean-Pierre, Ngassi Mathias, Ngoungoure Manjeli Aichetou, Nkou Jean-Pascal, Nlom Jean-Hugues, Sonwa Denis Jean, Walde Zakar. 2013. Étude de l'importance économique et sociale du secteur forestier et faunique au Cameroun. Rapport final, Centre de Recherche Forestière (CIFOR), Jakarta, Indonésie.
- FAO. 2010. Évaluation des ressources forestières mondiales. Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), Rome, Italie.
- Filoché Géofroid. 2008. « L'utilisation des ressources naturelles par les peuples autochtones : autorégulation, participation et normes imposées en Bolivie, Brésil, Pérou », *Revista de Direito Sanitário, São Paulo*, vol 9, n° 1, pp. 9-36.
- Gagnon Maryse et Farley-Chevrier Francis. 2004. Guide de la recherche documentaire. Edition Presses de l'Université de Montréal, Canada.
- Gutty Massa Sosthena Elodelle. 2021. Analyse des activités sociales de l'exploitation forestière dans l'UFA Ngombé. Mémoire de Master en Sciences et Techniques forestières, École Nationale Supérieure d'Agronomie et de Foresterie, Université Marien NGOUABI, Brazzaville, République du Congo, 74 p.
- Hébert Martin et Ruel Manon. 2008. « La route des autochtones de la Montagne du Guerrero (Mexique) : un instrument de développement durable et équitable ». *Recherches amérindiennes au Québec*, vol 38, n°1, pp. 17-28.
- Karsenty Alain et Vermeulen Cédric. 2016. Vers des concessions 2.0 Articuler gestion inclusive et exclusive dans les forêts de production en Afrique Centrale. In : La gestion

- inclusive des forêts d'Afrique Centrale, passer de la participation au partage des pouvoirs. (Eds): Buttoud Gérard et Nguinguiri Jean-Claude, Edition FAO et CIFOR, pp.206-228.
- Landry Véronique. 2011. Vers un système d'évaluation environnementale adapté aux peuples autochtones du Canada, Mémoire de Master, Université du Québec à Montréal, Canada 151 p.
- Loi n°33-2020 du 8 juillet 2020 portant Code forestier. Journal Officiel de la République du Congo, 62e année, Edition spéciale, n°4, pp.2-26.
- Loi n°5-2011 du 25 février 2011 portant promotion et protection des droits des populations autochtones. Journal Officiel de la République du Congo, 53e année, n°9, pp.315-318.
- Massamba Rostand Loïck. 2022. Analyse de la pression anthropique des communautés locales et des populations autochtones dans la série de production de l'UFA Pokola, Département de la Sangha (Congo), Mémoire de Master en Sciences et Techniques forestières, École Nationale Supérieure d'Agronomie de Foresterie (ENSAF), Université Marien NGOUABI, Brazzaville, République du Congo, 100 p.
- Mbété Pierre, Mialoundama Bakouétilla Gilles Freddy, Ayessa Leckoundzou, Obimbola Gildas Ricklin Chablys, Goma Rodolphe Aristide et Boukoulou Henri. 2021. « Analyse du fonctionnement du Fonds de Développement Local (FDL) de la série de développement communautaire de Pokola (Congo) ». International Journal of Environment, Agriculture and Biotechnology, vol 6, n°3, pp. 112-122.
- Ndey Ngandzo Hippolithe Pépin, Mialoundama Bakouétilla Gilles Freddy et Mouanda Niamba Guy Rodrigue. 2022. « Exploitation industrielle du bois et mutations socioéconomiques dans la zone forestière de Kabo, département de la Sangha (République du Congo) ». Djiboul, Revue scientifique des Arts, de la communication, des Lettres, Sciences humaines et sociales, vol 4, n°004, pp. 548-560.
- Nguinguiri Jean Claude. 1998. « Approche participative et développement local en Afrique subsaharienne : faut-il repenser la forme contemporaine du modèle participatif ». Bulletin Arbres, Forêts et Communautés rurales, vol 15, n°16, pp. 44-48.
- Paci Chris, Tobin Ann et Robb Peter. 2002. « Reconsidering the Canadian Environmental Impact Assessment Act: A place for traditional environmental knowledge ». Environmental Impact Assessment Review, vol 22, n°2, pp. 111-127.
- Ross Monique et Smith Peggy. 2002. Accomodation of aboriginal rights: the need for an aboriginal forest tenure, Rapport synthèse, SFMN, University of Alberta, Edmonton, Alberta, Canada.
- Saïdou Diallo Mamadou et Djellouli Yamna. 2011. « La gestion dérogatoire : une stratégie associant péniblement l'État et les communautés locales dans le Parc National du Haut Niger (Guinée) ». Vertigo, vol 11, n°1, pp. 1-24.
- Unicef. 2008. Analyse de la situation des enfants et des femmes autochtones au Congo. Rapport d'Étude, Unicef République du Congo.